



COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

\*\*\*\*\*

DECISION DU PRESIDENT N° DP 01.2024

Réf : LD

**OBJET : Abonnement base documentaire multithématique et assistance juridique**

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 juillet 2020 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par Editions WEKA - 39 Boulevard Ornano, Immeuble Pleyad 1 93288 SAINT-DENIS Cedex,

Considérant la nécessité pour les services de la communauté de communes d'avoir accès à une base documentaire multithématique, à une veille juridique et métier ainsi qu'à une assistance juridique.

**DECIDE** de signer l'offre d'abonnement aux services juridiques ( marchés publics, ressources humaines, aménagement du territoire, développement économique, finances...) qui comprend notamment l'accès aux ressources documentaires et aux modèles, aux fiches thématiques, à la veille juridique, à la ligne expert juridique .... proposé par Editions WEKA pour un montant global de 7 565,32€ HT soit 8 321,92€ TTC.

**PRECISE QUE**

- La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L.5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.
- La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes.
- La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de la Justice Administrative.

Fait à REVEL, le

09 JAN. 2024

Le Président,  
Laurent HOURQUET

